

Les Comores au seuil de l'indépendance

par Jacques BINET

Les Comores, carrefour de l'Océan Indien

Leur situation dans l'Océan Indien donne probablement aux Comores plus d'importance qu'elles n'en auraient dans d'autres conditions. On a dit souvent l'importance actuelle de cette région où les ambitions de la Chine se heurtent à celles de l'U.R.S.S., où la puissance américaine prend la relève des Britanniques, où l'Inde et l'Iran ont déjà des forces considérables.

Entre Madagascar et la frontière tanzano-mozambicaine les Comores sont au milieu du canal de Mozambique, en travers de la route habituelle des pétroliers géants passant par Le Cap. L'ouverture de Suez diminue d'ailleurs l'intérêt de cet archipel. Mais il faut voir plus large. L'Océan Indien est le débouché des Indes ou de la Chine, les Comores sont aussi le relais entre Madagascar et la Tanzanie.

L'histoire

L'histoire confirme ce rôle de carrefour. Dès avant l'hégire des navigateurs y abordaient, Iduméens ou Arabes, de la Mer Rouge et du Golfe Persique, Indonésiens qui allaient en plusieurs vagues peupler Madagascar, après avoir apporté aux rives de l'Afrique cocotier ou igname. Il semble que dès le XI^e siècle il y ait eu des musulmans à Anjouan. En 1416, des Chiraziens venus d'Iran s'y installent, en même temps qu'à

Zanzibar. Des Noirs-makoua apparentés aux Hottentots y auraient été installés par leurs maîtres arabes. A plusieurs reprises des Arabes, des Malgaches surtout Sakalaves y fondent des royaumes, des sultanats. Les rapports entre ces seigneuries sont difficiles, marqués d'intrigues et de guerres.

Aucune unification ne regroupe les îles, chacune d'elles est divisée entre plusieurs rivaux. Le XVIII^e et le XIX^e siècles retentissent du fracas des « sultans batailleurs », comme on a dit. Mais une communauté culturelle s'est imposée.

L'Islam, très anciennement implanté, domine toute la culture traditionnelle : religion, droit civil, relations sociales y trouvent leur origine. L'arabe cependant n'est parlé que dans certaines familles aristocratiques. La langue parlée de tous est une variété dialectale du Swaheli. Chaque île a son propre patois, marqué ici ou là par une infiltration plus forte de l'arabe ou du malgache.

A ces influences ethniques et culturelles anciennes, à cette structure venue des âges lointains, le XIX^e et le XX^e siècles vont ajouter l'influence française. En 1841 un traité est passé entre le souverain de Mayotte et la France. Des Français de la métropole ou de la Réunion vont venir s'ajouter aux races diverses qui peuplent déjà Mayotte. Quarante ans plus tard, des traités analogues sont signés à Mohéli, à la Grande Comore, à Anjouan.



En 1912, une loi fait de l'archipel une colonie française.

Fondés par des marins, les établissements humains des Comores n'ont jamais donné naissance à une thalassocratie, à un empire marin. Actuellement la vie maritime est faible dans l'archipel. Les boutres n'assurent plus un trafic de marchandises, les pirogues à balancier ne suffisent pas à ravitailler les îles en poisson.

Au total, l'archipel représente une surface assez faible de terres (2.200 km²) égrenées sur une distance de 300 km. La Grande Comore, aussi vaste à elle seule que les trois autres îles, est dominée par un volcan. Son sol est formé en grande partie de laves de scories ou de pouzzolanes très perméables. Aussi le problème de l'eau se posait-il durement : pas de rivières, la pluie est absorbée immédiatement dans le sous-sol. Heureusement, des études récentes ont permis de délimiter des nappes aquifères utilisables. Les terres cultivables sont relativement peu nombreuses et la pression démographique — 120 habitants au km² — est en réalité plus forte que les chiffres globaux ne le laissent croire. Très montagneuse, découpée de nombreuses vallées, Anjouan est habitée par une population très dense (230 hab. au km²). Moheli, par contre, est relativement peu peuplée avec une quarantaine d'habitants au kilomètre carré. Enfin, à l'extrémité sud-est de l'archipel, Mayotte, la plus rapprochée de Madagascar, compte à peu près 40.000 habitants, soit 105 au kilomètre carré.

Les taux d'accroissement démographique sont très élevés, de l'ordre de 2,7 % par an. Ce taux démographique et la tradition maritime expliquent probablement l'intensité de l'émigration.

Le long de la côte nord-ouest de Madagascar, 50.000 Comoriens sont établis, sans compter ceux qui n'ont pas revendiqué la nationalité française et se sont malgachisés. Quelques milliers vivent à la Réunion, 17.000 en France. Sur le continent, des Comoriens sont établis et se fondent dans la population swahelie locale. Il est possible que les considérations démographiques soient une des explications du refus de Mayotte de s'inclure dans l'Etat comorien. Moins densément peuplée qu'Anjouan et que la Grande Comore, elle craint, semble-t-il, une colonisation des autres insulaires et en particulier des Anjouanais.

L'économie

Il semble bien que, depuis une quinzaine d'années, l'économie n'ait pas progressé comme l'eussent exigé l'explosion démographique et l'arrêt de l'émigration vers Madagascar et Zanzibar. En effet, l'examen des statistiques montre un déséquilibre marqué, les importations dépassant chaque année les exportations.

Celles-ci sont pourtant assez diversifiées pour que l'on ne puisse pas incriminer la monoculture :

la vanille y entre pour 40 %, le girofle 11 %, les essences de fleurs et plantes à parfum 36 %, le coprah 8 %... Il s'agit malheureusement de produits de luxe, sauf le coprah, dont les prix sont par conséquent très sensibles aux crises. La vanille, elle, est durement concurrencée par des produits de synthèse.

Du côté des importations, 34 % de produits alimentaires, pour lesquels des productions locales devraient fournir une substitution, 30 % intéressent l'équipement.

Celui-ci est encore médiocre. La capitale avait été transférée de Dzaoudzi (Mayotte) à Moroni (Grande Comore) où existent un port et un aéroport très moderne. Chaque île dispose d'un aéroport. Une compagnie, Air Comores, assure la desserte des îles et les relie à Mombasa et Dar es Salam. Air France et Air Madagascar font la liaison avec Paris, Tananarive et la Réunion. L'accroissement du tonnage des navires a été — comme partout — néfaste pour les petits ports et les escales intermédiaires. Sur 319 navires de navigation internationale, totalisant 110.000 tonnes, 135 ont touché Moroni, 101 Mutsamudu (Anjouan) dont la rade est très favorable, 62 Dzaoudzi — excellente rade à l'entrée difficile — et 20 Fomboni (Moheli). La navigation intérieure de l'archipel est faible : 19 000 tonnes.

Les services de santé sont modestes : il y avait, en 1972, 22 médecins dont 11 Comoriens, soit un pour 13 000 habitants, taux qui serait convenable n'était la dispersion de la population. A titre de comparaison rappelons que ce taux est de 1 pour 20 000 en Tanzanie. La scolarisation est médiocre : 20 000 scolarisés sur 70 000 scolarisables, 3 800 élèves du secondaire pour 1974.

L'activité économique n'est pas intense et la répartition des terres et des fortunes ne simplifie probablement pas les problèmes. Les traditions pèsent sur l'ensemble de la population. A la Grande Comore et à Anjouan en particulier les jeunes, les femmes, les petites gens, se trouvent pris dans une hiérarchie sociale que l'Islam a imprégnée de sacré et qui se trouve de ce fait plus rigide. Les terres sont souvent détenues par des citoyens de l'ancienne noblesse dont les paysans ne sont que les métayers. La présence de sociétés de plantations occupant des terres explique le nombre de salariés. Sur les 135 000 individus « actifs » selon les définitions des statisticiens, 13 000, soit 10 %, sont salariés, le reste étant composé de pêcheurs, artisans, cultivateurs ou malheureusement chômeurs. Le taux de salariés n'est pas inattendu : il se compare, toutes choses égales d'ailleurs, à celui du Gabon. En serrant les chiffres de plus près, on constate que la Grande Comore et Anjouan ont les taux les plus élevés : 38 et 39 %, Moheli a le plus faible avec 6,5 % et Mayotte est en position moyenne avec 15 %. Le secteur public emploie 2 700 personnes, agriculture et forêts 6 100, industrie 400, construction et travaux publics 1 675, commerce et banque 1 095, transports 573, hôtellerie 114, services personnels 625. L'importance

du salariat agricole (plantation, distillation) s'explique par l'importance des sociétés étrangères. La rétrocession à des petits cultivateurs se fait progressivement, mais le gouvernement comorien a préféré, sous le régime des T.O.M., contrôler les entreprises en participant à leur capital social plutôt que de les éliminer. La vanille est une culture familiale, l'ylang est produit pour 40 % par une grosse entreprise, pour le reste par de petits et moyens cultivateurs.

La tradition, la hiérarchie sociale, l'absentéisme des propriétaires fonciers sont moins sensibles à Mayotte où la population est plus émancipée.

L'indépendance

En 1972, la Chambre des députés des Comores formulait un vœu d'indépendance. En juin 1973, une déclaration commune était signée du ministre français des T.O.M. et du président du gouvernement, M. Ahmed Abdallah. A cette époque déjà, la France, inquiète des revendications mahoraises, avait insisté pour qu'une politique de régionalisation soit prévue, soit par un système fédéral, soit d'une autre façon pour que chaque île puisse gérer ses propres affaires. Peu de temps après, le président comorien indiquait que c'était une affaire intérieure et que tout dépendrait de la constitution votée par le peuple. De telles réticences ne devaient pas satisfaire la population de Mayotte, dont le Parti Populaire Mahorais se faisait le porte-parole et organisait des manifestations.

L'indépendance allait soulever quelques problèmes, et la situation de Mayotte allait en soulever de plus nombreux encore.

Pendant la période de préparation à l'indépendance des commissions du parlement local et des partis ont examiné des projets de constitution. Mais les partis d'opposition se sont retirés des groupes de travail en constatant que des projets élaborés étaient soustraits à leur examen par M. Ahmed Abdallah. Celui-ci était d'ailleurs désireux que l'assemblée locale devienne automatiquement constituante et lui-même chef de l'Etat. Peut-être pour jouer, face à l'opposition, face à l'opinion internationale, le rôle du patriote exigeant. Toujours est-il que l'indépendance fut proclamée par décision unilatérale le 6 juillet 1975.

Le principe de l'indépendance était approuvé depuis décembre 1974 (avec cette restriction qu'à Mayotte une majorité l'avait refusée) et la hâte de la déclaration unilatérale s'explique mal.

Sur le plan international, les Comores avaient déjà demandé et obtenu leur entrée à l'O.N.U. depuis 1974.

La révolution

Mais, très rapidement, il apparut que cette hâte

n'avait pas modifié la situation de l'opposition. En août 1975, M. Ahmed Abdallah fut renversé. Il semblait décidé à chercher appui sur l'opinion publique anjouanaise et avait trouvé refuge dans cette île dont il est originaire. Réunissant quelques éléments armés à Moroni, M. A. Soilih, président d'un des partis de l'opposition, débarqua à Anjouan et mit fin, sans coup férir, à toute résistance des partisans de l'ancien président.

Un Conseil de la révolution fut chargé d'organiser provisoirement l'Etat des Comores sous la direction du prince Saïd Mohamed Jaffar. A l'expiration du délai prévu, un Conseil national des institutions le remplace dont le but est de contrôler l'action du gouvernement, de juger les attentats contre la sûreté de l'Etat ainsi que les actes imputables au chef de l'Etat. A l'expiration des pouvoirs confiés provisoirement au prince Saïd, M. Ali Soilih a été élu chef de l'Etat, face au prince qui se représentait. Né en 1937, M. Soilih est ingénieur agronome. Député de 1968 à 1970, ministre de l'Equipement de 1970 à 1972 dans le gouvernement du prince Saïd Ibrahim, il a fondé avec celui-ci l'Umma, qui regroupe l'opposition. Le Premier ministre qu'il a appelé, M. Abdellah Mohamed, administrateur, breveté de l'I.H.E.O.M. de Paris, a été commissaire au Plan et au Développement depuis 1968.

Le choix des dirigeants laisse prévoir que les questions d'économie et de développement seront cruciales pour eux. Le premier discours de politique générale de M. Abdellah montre une conscience nette des problèmes à résoudre et la volonté d'y faire face : « Nous devons faire face, dit-il, à toutes les dépenses qui étaient financées sur le budget du territoire et à celles qui étaient prises en charge par les services de l'Etat. Le coût annuel du fonctionnement de notre administration s'élève à 8 milliards de francs C.F.A., alors que les recettes comoriennes sont de l'ordre du milliard... Nous devons relancer nos exportations. Pour cela, il faut trouver de nouveaux débouchés, il faut que nous parvenions à stabiliser les prix de nos produits et à régulariser les quantités vendues. La lutte contre la corruption sera impitoyable. Le gouvernement n'aura aucune indulgence et mènera cette répression dans les moindres détails. Assainissement dans la vie sociale : certaines de nos coutumes ont été complètement perverties par l'argent. Les dépenses ostentatoires sont inadmissibles. Nous ferons tout pour décourager ces pratiques qui sont néfastes à tous points de vue et qui sont une insulte à la pauvreté de certains de nos compatriotes. L'administration doit animer le changement et se transformer elle-même. Elle doit être décentralisée car elle doit être près du peuple... Une réorganisation des circuits économiques doit être réalisée, des coopératives seront organisées. »

La situation économique et financière est en effet difficile. L'assistance française est interrompue, les fonctionnaires sont partis, « conséquence logique des actes unilatéraux des Como-

riens... L'Etat français ne peut continuer une assistance à un Etat étranger sans un accord de coopération... » déclarait le délégué général de la France à l'hebdomadaire *Jeune Afrique*. C'est juridiquement vrai, mais psychologiquement inattendu : les dirigeants, et plus encore le peuple, ne pouvaient le croire. Les organismes internationaux ont été sollicités d'apporter leur aide. Mais « comment payer les importations de quelque 15 000 tonnes de riz qui, auparavant, étaient en partie subventionnées par Paris » écrit encore *Jeune Afrique*. Il y a là quelque contradiction avec l'idée exprimée parfois que toute colonisation était économiquement profitable, quelles que soient les circonstances économiques.

Le problème mahorais

On peut craindre que pour trouver un dérivatif aux soucis de la population, le gouvernement ne mette l'accent sur la situation de Mayotte. C'est avec l'indépendance et la révolution, le troisième élément important de la situation politique.

L'origine de l'affaire est déjà lointaine. Des personnalités politiques ayant appartenu au gouvernement s'étaient engagées à ce que l'île ne soit pas « larguée » par la France si la population ne le souhaitait pas. Lorsque la population de l'archipel avait été consultée au sujet de l'indépendance, en 1974, l'opposition ne fut pas nombreuse, mais concentrée à Mayotte. Les représentants de l'île, soutenus par leurs mandants, avaient fermement exprimé à l'Assemblée territoriale cette opinion. Espérant obtenir des garanties, le gouvernement français avait alors suggéré qu'une constitution soit étudiée qui aurait garanti à chaque île le respect de sa personnalité propre. Cette étude n'avait pas été menée à bien par le gouvernement de M. Ahmed Abdallah. Tous les partis de l'opposition s'en étaient trouvés mécontents. Mais déjà un représentant du Mouvement Populaire Mahorais déclarait à une mission parlementaire chargée d'étudier la question : « Nous avons des relations avec les partis d'opposition lorsqu'ils sont dans l'opposition. Mais nous constatons des changements notables d'attitudes lorsqu'ils deviennent majoritaires. » Il y avait donc là une inquiétude qui allait au-delà de la personnalité du chef de gouvernement de l'époque.

Faut-il, comme on l'a fait parfois, faire état de différences d'ethnies ou de cultures qui donneraient à la population de Mayotte un caractère original ? Cela n'est pas évident, encore que Mayotte ait été, comme la géographie l'explique, plus orientée vers Madagascar et plus exactement vers le nord-ouest de la Grande Île, alors que la Grande Comore était davantage tournée vers le continent et vers Zanzibar. Ce qui paraît certain, c'est que la structure sociale n'est pas la même. Les problèmes démographiques sont infiniment moins aigus qu'à la Grande Comore ou à Anjouan les salariés y sont moins nombreux, les hiérarchies coutumières atténuées. Quarante ans avant d'être

présents aux Comores, les Français étaient à Mayotte.

Il semble bien que les Mahorais aient redouté d'être colonisés, par les Anjouanais en particulier.

Toujours est-il que le Parlement français a décidé la consultation de la population de Mayotte sur son éventuel rattachement à l'Etat comorien ou si elle souhaite demeurer au sein de la République Française. Afin de présenter à l'opinion des résultats absolument indiscutables, le gouvernement avait chargé douze magistrats de veiller à la régularité des opérations, tant pour l'établissement des listes électorales que pour les opérations de vote et de dépouillement. Il n'y a pas eu de campagne électorale, le mouvement mahorais partisan du « oui à la France » l'estimant superflue et les partisans du rattachement aux Comores voulant marquer leur opposition au bien-fondé de la consultation. En fait, les résultats sont massifs. Alors que les abstentions avaient été nombreuses en 1974, 83 % des inscrits ont voté cette fois. Au total, 3 591 abstentions et 105 votes pour les Comores sont à mettre en face de 17 886 « oui à la France ». Le 11 avril une nouvelle consultation a eu lieu en vue de déterminer le statut futur de l'île : 79,59 % des Mahorais se prononcés pour la départementalisation immédiate.

Sur le plan local, comme sur le plan international, ces décisions suscitent mille remous.

Sur le plan local d'abord, M. Ali Soilih, alors Premier ministre des Comores, avait décidé d'aller, par « une marche », convaincre les Mahorais. Le 21 septembre, deux DC4 venus de Moroni amenaient 170 Comoriens dirigés par M. Soilih. Ils débarquaient et tentaient d'organiser un meeting, sans succès. Mais M. Soilih voulait surtout, comme l'indique *Jeune Afrique*, « obtenir la participation directe des masses pour obtenir le ralliement des Mahorais ». La venue en masse d'autres insulaires risque bien de n'évoquer qu'une menace de conquête. *Jeune Afrique* du 2 janvier 1976 conclut un article en écrivant : « Aussi se prépare-t-on fébrilement à libérer Mayotte. Même par la force lorsque les autres moyens seront épuisés. Un débarquement à Mayotte des forces armées comoriennes sérieusement entraînées par six instructeurs étrangers... paraît cependant impensable. Car, comme nous l'a dit le délégué Mouzaïr Abdallah : « Il sera difficile d'affronter les militaires français. Mais il existe d'autres formes de lutte. La guérilla, le terrorisme. » Peut-on penser, par une telle argumentation, entraîner la conviction d'une population ? Ici encore, c'est une conquête qui est évoquée.

Sur le plan international, les ministres comoriens, suivant en cela les traces de M. Ahmed Abdallah, ont entrepris une tournée pour convaincre divers gouvernements africains de leur bon droit, une mission économique s'est dirigée vers les pays du golfe arabe. La Ligue arabe a envoyé une délégation pour « apporter le soutien fraternel de la Ligue et étudier les possibilités

d'aide immédiate dans les divers domaines ».

L'O.N.U. avait été alertée contre le projet de référendum. Le Conseil de Sécurité saisi, le représentant de la France expliquait qu'un vote libre d'autodétermination ne pouvait constituer une agression. La France a dû faire usage de son droit de veto pour la septième fois. La Russie l'a fait 110 fois, les U.S.A. 12, l'Angleterre 11. Les ultimes discussions ont été empreintes de courtoisie. Le quotidien *Le Monde* note que la situation se retourna tellement en faveur de la France qu'on a pu croire qu'un compromis était à portée de la main. Les Arabes avaient décidé de ne pas pousser la France dans ses derniers retranchements eu égard au rôle constructif qu'elle jouait à propos du problème palestinien. Les Africains francophones, à l'exception de la Guinée et de Madagascar, renoncèrent à demander la parole. A la surprise générale, le chef de la délégation de l'Etat comorien chanta les louanges de la France éternelle pour mettre ce qu'il appelle « l'erreur au compte non pas du gouvernement français mais d'une poignée d'individus... ».

Le représentant de la France a marqué son désir d'entente : « Nous sommes prêts à entamer des négociations tenant compte de la situation dans l'archipel et des problèmes qui s'y posent. Nous sommes prêts à accueillir toutes les idées constructives qui permettraient de rechercher la solution des problèmes posés dans la sérénité et la justice. La France désire non seulement régler les questions en litige mais maintenir avec les Comores les liens d'amitié et de coopération. »

Il est possible qu'il ait été entendu. Un article du *Nouveau Journal* du 7 février 1976 révèle : « C'est finalement la France qui a assuré la soudure en riz de l'archipel. Et il n'est pas impossible qu'un diplomate français fasse prochainement un voyage discret à Moroni, capitale des Comores, pour renouer des relations qui, sans être tout à fait normales, seraient pourtant plus détendues. De ce côté, on peut donc faire preuve d'optimisme raisonnable, et c'est à Djibouti que la situation

reste la plus préoccupante. »

Dans un article du 11 février 1976, *Le Quotidien de Paris* élargit la discussion aussi bien dans le domaine de la politique intérieure française que dans le sens de l'équilibre mondial. Partant d'un article de M. Michel Debré dans la revue *Défense nationale*, où celui-ci explique que « seule la France est l'Occident dans l'Océan Indien sous une forme autre que le tourisme et la présence militaire », le rédacteur montre que les Etats-Unis ont, depuis 1961, une option sur la poussière d'îles désertes du British Indian Ocean Territory, îles qui s'échelonnent du nord-est des Comores (Aldabra) au sud-ouest de l'Inde (archipel des Chagos dont dépend Diego-Garcia). Pour l'U.R.S.S., « la logistique de sa flotte dépend des facilités parfois extrêmement larges qui lui sont accordées par des pays qui paraissent avoir complètement basculé dans son camp (Somalie, Aden) ou qui ont choisi de faire un bout de chemin avec elle (Inde). Des puissances militaires considérables et déjà largement autonomes apparaissent dans la région : l'Inde et surtout l'Iran... L'Inde possède la bombe, l'Afrique du Sud et l'Iran l'auront probablement dans un futur très proche... Enfin... la Chine qui sera de plus en plus amenée à intervenir dans l'Océan Indien dans la mesure où elle est persuadée que la pénétration soviétique la vise au premier chef... L'Océan Indien se présente donc comme un chaudron de sorcières où les grandes puissances peuvent toujours craindre d'être entraînées dans des conflits locaux mais dont elles ne peuvent absolument pas se désintéresser... (l'Europe est concernée)... parce que nombre de nouvelles puissances qui apparaissent en Asie sollicitent sa présence et espèrent qu'en s'affirmant elle les aidera à limiter l'imperium des super-puissances... » L'auteur juge ensuite l'attitude du gouvernement français et conclut en estimant qu'« abandonnant le T.F.A.I... le gouvernement songe à installer un point d'appui solide à Mayotte ». Cela n'est pas évident : la coopération avec les Comores était parfaitement satisfaisante auparavant. Et si c'était le respect de la volonté populaire qui avait primé ?

Les Seychelles : une indépendance strictement surveillée

par René BÉNEZRA

L'accession à l'indépendance, le 28 juin 1976, mettra fin pour les Seychelles à 166 ans d'appartenance britannique. Elle n'interrompra pas, cependant, leur association à la Grande-Bretagne par le biais mondialiste et volontaire du Commonwealth. Par la voix de leurs dirigeants actuels, les Seychelles, qui deviendront une république,

ont, d'ores et déjà, choisi d'adhérer — en fait, de ne pas quitter — l'organisation « internationale mais d'inspiration britannique » dont elles seront le 36^e membre.

La « décolonisation » sera-t-elle pour autant totale ? Officiellement, oui : les Seychelles ne